1100749201

DATE DEPOT :	2011-01-25
NUMERO DE DEPOT :	2011R007903
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO
ADRESSE :	IMM ARTOIS 44 RUE WASHINGTON 75408 PARIS CEDEX 08
DATE D'ACTE :	2010/07/19
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

0637629

POWEO
Société anonyme
au capital social de 16 380 522 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
25 JAN. 2011
N DE DEPOT R793

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUILLET 2010

ENREGISTRE A PARIS 8e
SIE EUROPE ROME LE 16 NOV. 2010
Bord : 2010/3710 Case : 24
Total liquidé : 50 € + 56 € pénalité
Pour le Chef de Service comptable,
La Contrôleuse des Impôts,
Sylvie PEREIRA

L'an deux mille dix,
Le 19 juillet,
A 11 heures 30,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 16 380 522 euros divisé en 16 380 522 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la « Société »), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le « Président »), Mademoiselle Virginie Dumont assumant les fonctions de secrétaire (le « Secrétaire »).

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la création de nouvelles actions émises suite à l'exercice de stock-options
2. Pouvoir pour les formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - M. Charles Beigbeder,
 - M. Loïc Capéran,
 - M. Erik Regter,
 - M. Wolgang Anzengruber,
 - M. Johann Sereinig (représenté par M. Wolfgang Anzengruber)
 - Mr. Gerhard Gamperl,
 - Luxempart S.A..

- le secrétaire du Conseil d'administration :
 - Melle Virginie Dumont.

- les invités suivants :
 - Mme Ghislaine Mattlinger (Directrice Administrative et Financière),
 - M. Jean-Hughes de Lamaze (Ecofin),
 - Mme Carine Salvy (Ecofin).

- le représentant du Comité d'Entreprise suivant :
 - M. Gonzague de Demandolx.

- les censeurs suivants :
 - M. Alain Huberty,
 - M. Bernard Lambilliotte.

Sont absents et excusés :

- l'administrateur suivant :
 - M. Joan Beck.

- le représentant du Comité d'Entreprise suivant :
 - Mme Marilyne Boukambou.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*
* *

1. Constatation de la création de nouvelles actions émises suite à l'exercice de stock-options

En France, les stocks options accordées par une société start-up sont appelées Bons de Créateurs d'Entreprise (BCE) pour les stock-options des fondateurs (un système fiscal spécial règlemente leur attribution et leur exercice). Le Conseil d'administration doit formellement constater la création de nouvelles actions émises suite à l'exercice de stock-options et de BCE et la modification subséquente des statuts de la Société.

Depuis le 16 décembre 2009 (dernière constatation par le Conseil d'administrateur de l'exercice de stock-options), 6 bénéficiaires de BCE ont envoyé un bulletin d'exercice de BCE, pour un montant total de 11 366 nouvelles actions.

RESOLUTION:
Après délibérations, le Conseil d'administration procède à une augmentation du capital social pour un montant de 11,366 euros, par la création de 11,366 actions ordinaires d'un euro chacune entièrement libérée portant le capital social de la Société de 16,380,522 euros à 16,391,888 euros.

En conséquence de la résolution précédente, le Conseil d'administration décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit : "Le capital social est fixé à la somme de seize millions trois cent quatre vingt onze mille huit cent quatre vingt huit (16 391 888) euros divisés en seize millions trois cent quatre vingt onze mille huit cent quatre vingt huit (16 391 888) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes entièrement libérées."

2. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, effectuer tous dépôts, formalités, déclarations et publications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h30.



M. Loïc Capéran
Directeur Général